

Junior et Senior

Madeleine Sauvé

Volume 52, numéro 1, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104365ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104365ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sauvé, M. (1984). *Junior et Senior*. *Assurances*, 52(1), 64–69.
<https://doi.org/10.7202/1104365ar>

Junior et Senior⁽¹⁾

par

Mme Madeleine Sauvé

Grammairienne de l'Université de Montréal

64

L'emploi des termes *junior* et *senior* dans les titres de fonctions a été plus d'une fois contesté ; pourtant, la question resurgit encore très souvent. Aussi nous paraît-il opportun d'en traiter.

À cette fin, nous adopterons le schème suivant :

- rappel de l'origine de ces deux mots ;
- inventaire de leurs acceptions en français ;
- critique de l'usage qui en est fait dans les titres de fonctions ou dans les appellations d'emplois.

1. Origine des mots *junior* et *senior*

Junior et *senior* sont les comparatifs des mots latins *juvenis* et *senex* ; ils se traduisent respectivement par « plus jeune » et « plus âgé » ou « plus vieux ».

Si l'on tient compte du fait que les mots *junior* et *senior* ont cours en anglais depuis le XVI^e siècle, alors qu'ils ne sont attestés en français que depuis le dernier quart du XIX^e siècle, on pourra affirmer, comme le fait le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, que ces mots sont empruntés de l'anglais.

2. Acceptions des termes *junior* et *senior* en français

2.1 *Junior*

Les dictionnaires de langue reconnaissent généralement deux acceptions au terme *junior*.

(1) Dans ses *Observations grammaticales et terminologiques*, Mme Madeleine Sauvé donne ses références qui couvrent deux pages entières. Nous ne croyons pas nécessaire de les reproduire ici.

Nous remercions à nouveau l'Université de Montréal de nous avoir autorisés à reproduire ces considérations sur deux mots qui, au Canada-français, sont fréquemment employés.

2.1.1 L'adjectif *junior* se dit « quelquefois (dans le commerce ou encore plaisamment) du frère plus jeune pour le distinguer d'un aîné. » Le *Grand Larousse de la langue française* rend compte de cette acception en décrivant le qualificatif *junior* dans les termes généraux suivants :

« Se place après un patronyme pour désigner le plus jeune d'une famille et le distinguer de ses frères aînés ».

Exemple :

Contrairement à ses frères engagés dans l'exploitation agricole, Durand *junior* a décidé de faire carrière dans le journalisme.

65

2.1.2 En termes de sports, *junior* s'emploie comme nom ou comme adjectif. Il « se dit d'une catégorie intermédiaire entre celle des « seniors » et celle des « cadets » (16-21 ans) » ou il sert tout simplement à désigner des « concurrents plus jeunes ».

Exemples :

Les grands sportifs accordent-ils une attention suffisante aux groupes *juniors* ?

L'âge des *juniors* diffère d'un sport à l'autre et d'un pays à l'autre.

2.1.3 Depuis quelques années, l'usage reconnaît à l'adjectif *junior* une nouvelle acception, soit : « Qui est jeune, concerne les jeunes, est destiné aux jeunes. »

Les attestations du terme *junior* ainsi entendu se trouvent principalement, mais non exclusivement, dans le domaine de la mode.

Exemple :

« La façon *junior* de s'habiller veut être à la fois moderne et de bon goût. »

2.2 Senior

Si nous établissons un parallèle entre les données relatives aux mots *junior* et *senior*, nous constatons que ce dernier n'a officiellement cours en français qu'en termes de sports, où il est employé au sens décrit ci-après, aussi bien comme adjectif que comme nom :

« Catégorie dans laquelle sont classés les concurrents plus âgés que les « juniors » ;

et

« Sportif qui a cessé d'être junior et appartient à la catégorie normale (jusqu'à l'âge où il devient *vétéran*). »

Exemples :

L'entrée dans la catégorie *senior* est-elle exclusivement conditionnée par l'âge du candidat ?

Assisterez-vous au championnat des *seniors* ?

66

3. Usage des termes *junior* et *senior* dans les titres de fonctions

L'usage des termes *junior* et *senior* dans les titres de fonctions ou dans les appellations d'emplois n'a cessé d'être contesté au cours des dernières décennies. En conséquence, il y a lieu de voir quels équivalents peuvent être substitués à l'un et à l'autre.

3.1 *Junior*

Traitant de cette question, le Comité de linguistique de la Société Radio-Canada décrit comme suit le terme *junior* :

« Qualificatif apposé en anglais à un nom de métier, de profession libérale ou de fonction pour indiquer que le titulaire occupe un rang inférieur dans la hiérarchie. »

Les équivalents français proposés ensuite sont distingués selon qu'il s'agit des métiers, des professions libérales ou des fonctions proprement dites. Ces équivalents disponibles sont *apprenti*, *stagiaire*, *débutant* et *second*.

Les termes *apprenti*, *stagiaire* et *débutant* conviendront si la personne se trouve au stade de l'apprentissage : il sera question d'*apprenti* dans le cas des métiers, de *stagiaire* dans le cas des professions libérales, de *stagiaire* ou de *débutant* dans le cas des fonctions proprement dites. Le terme *second* sera approprié dans le cas où la personne est arrivée au stade de l'exercice même du métier, de la profession libérale ou des fonctions dont il s'agit.

Exemples :

Votre personnel d'entretien compte dans ses rangs une *apprentie-serrurière* et un *apprenti-ferblantier*.

Les *documentalistes stagiaires* nous ont rendu de précieux services.

Quel type de rendement exige-t-on d'une *linotypiste débutante* ?

Pour accéder à ce poste, le *second comptable* devra avoir une expérience minimale de cinq ans.

Il importe de faire remarquer que dans un tel contexte d'emploi, *second* a une valeur qualitative et non une valeur numérique.

3.2 Senior

Reprenant le schème adopté ci-dessus au sujet de *junior*, nous rappellerons d'abord la définition du terme *senior*, employé dans le domaine de la gestion pour désigner des appellations d'emplois :

« Qualificatif apposé en anglais à un nom de métier, de profession libérale ou de fonction pour indiquer que le titulaire occupe un rang supérieur dans la hiérarchie. »

Les équivalents français, dans le cas, sont *premier* ou *principal*. *Premier* peut alors s'employer aussi bien pour les métiers que pour les professions libérales ou les fonctions, *principal* convient plutôt aux professions libérales et aux fonctions.

Exemples :

Les *premiers décorateurs* ont des responsabilités spécifiques par rapport aux simples décorateurs.

« Les *vice-présidents principaux* appartiennent à l'axe hiérarchique alors que les autres font partie de l'état-major. »

Est-il besoin de souligner que, dans un tel contexte, le terme *premier* n'a qu'une portée qualitative ; il signifie « qui vient en tête » soit par l'importance, soit par la valeur. Compte tenu de ce fait, il importe d'éviter d'employer le terme *premier* dans des appellations s'il y a risque qu'on l'entende au sens numérique plutôt qu'au sens qualitatif.

Remarque :

L'emploi de *junior* et de *senior* dans les appellations d'emplois ou dans les titres de fonctions s'inspire de l'usage anglais où ces mots ont cours pour marquer la hiérarchie entre les personnes d'une même profession ou d'un même métier, soit en raison de la nature de leurs attributions ou de leurs titres de compétence, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur date d'entrée en fonction.

Il y a lieu de noter qu'en français, on exprime rarement de façon explicite la relation de subordination dans un titre de fonction ; le Comité de linguistique de la Société Radio-Canada illustre ce fait dans les termes suivants : « À côté du *commis principal*, on aura un simple *commis* là où en anglais on aurait un *junior clerk*. »

CONCLUSION

Nous résumons comme suit l'essentiel de notre propos :

68

- Les termes *junior* et *senior*, noms ou adjectifs, ont généralement cours dans le langage des sports.
- Les termes *junior* et *senior* sont d'usage courant en anglais pour marquer la hiérarchisation des emplois ou des fonctions. Dans les cas analogues, le français dispose des termes suivants :
 - *apprenti*, *stagiaire*, *débutant* ou *second*, comme équivalents de « junior » ;
 - *premier* ou *principal*, comme qualificatifs correspondant à « senior ».
- Employés dans ce contexte, les termes *premier* ou *second* s'entendent dans une acception qualitative et non dans un sens numérique.



Nous remercions Mme Sauvé d'avoir apporté certaines précisions au sujet des termes *junior* et *senior*. Dans la pratique, le dernier pose certains problèmes difficiles à résoudre en termes hiérarchiques. Ainsi, *Senior Vice President* pourrait fort bien être traduit, comme Mme Sauvé le suggère, par *vice-président principal*. La seule difficulté, c'est que, dans certaines entreprises, il y a trente ou quarante *Senior Vice Presidents*. Va-t-on dire, dans le cas de chacun d'eux qu'il est le *vice-président principal* ? Ce n'est pas une *colle* que nous voulons poser à Mme Sauvé, mais simplement une constatation de la pratique aux États-Unis. Le cabinet de réassurance *** a, par exemple, un *Senior Vice President* à la tête de chacun de ses bureaux. Mais pour comprendre l'ensemble, dira-t-on : « La compagnie a quarante *vice-présidents principaux* », alors que Robert s'exprime ainsi, à propos du mot *principal* : « qui est le plus important, le premier parmi plusieurs » ?

Ailleurs, parmi les associés, certains sont au premier rang et d'autres à un niveau inférieur. Pour *Senior Partner*, s'il n'y a aucun autre associé de même rang, il n'y aura pas d'objection à dire : « Monsieur..., associé principal » ou, dans certains cas, « le principal associé de la maison est M... » La difficulté, c'est que l'on donne, par exemple, le titre de *Senior Partner* non seulement au principal associé, mais aussi à ceux que l'on place au même rang.

Forces, numéro 64 – 1983. 1450, rue City Councillors, bureau 430, Montréal, Québec H3A 2E6. Prix : \$15 par an.

À nouveau, nous signalons au lecteur curieux de technologies avancées le dernier numéro de *Forces*. Il y trouvera un groupe d'articles récents sur l'informatique, l'ordinateur, la télématique et, pour finir, l'optique intégrée. Remarquablement présentées, ces études sont l'oeuvre de quelques spécialistes, dont il appréciera sans doute la qualité de pensée. Les auteurs y mettent à jour certaines notions qui gagnent de plus en plus la pratique et dont il faut être au courant, si l'on veut pouvoir suivre l'évolution technologique.

Parmi les collaborateurs, signalons M. Jean Sarrazin et son article intitulé « Fin de monde ? Début d'un nouveau monde ? » et M. Kimon Valaskakis : « Le défi social de l'informatisation » ; M. Lawrence R. Klein : « Informatique et économie ». Enfin, une dernière étude portant le titre « Agriculture, médecine et éducation à l'ère de la révolution informatique », par M. Serge Cabana.